

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-306

présenté par

M. Taché, Mme Bagarry, Mme Cariou, Mme Chapelier, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson, Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière, M. Nadot, M. Orphelin, M. Ratenon, M. Serva, Mme Tuffnell et M. Villani

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Écologie	0	1 200 000 000
Compétitivité	0	2 000 000 000
Cohésion	0	0
Revenu de solidarité active (<i>ligne nouvelle</i>)	3 200 000 000	0
TOTAUX	3 200 000 000	3 200 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La crise sanitaire a conduit à une baisse des revenus des ménages et à la perte d'emploi de nombreux travailleurs précaires. Les effets en chaîne risquent de prolonger cette situation pendant plusieurs années, comme toutes les précédentes crises économiques. La France pourrait ainsi

compter 1 million de pauvres en plus d'ici à cinq ans, comme cela s'est produit après la crise financière de 2008.

La pauvreté a déjà augmenté très rapidement. Le nombre de foyers allocataires du revenu de solidarité active (RSA) a crû de 2 % dès fin mars 2020, après deux ans de stagnation.

Aussi contradictoire que cela puisse paraître, certains bénéficiaires d'aides sociales vivent encore en dessous du seuil de pauvreté. Face à la hausse de la pauvreté l'idée serait d'assurer à chacun un revenu minimum garanti selon ses ressources lui permettant de faire face à ses besoins élémentaires et vitaux.

Selon la CNAF, fin mars 2020, le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), résidant en France entière, est estimé à 1,91 million de foyers. Ce sont donc 1,91 million de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté soit avec moins de 1 063 euros par mois.

Afin d'éradiquer la pauvreté conformément à la promesse du président de la République du 13 septembre 2018, cet amendement propose, comme première étape, de relever le montant du RSA pour l'aligner sur celui du seuil de pauvreté soit une augmentation 285,22 euros par mois pour un coût en année pleine estimé à 6 537 242 400 euros.

« Cet amendement minore de 2 milliards d'euros le programme « Compétitivité » en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur les actions suivantes :

- « Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes. »
- « Souveraineté technologique et résilience »

et minore de 1,2 milliard d'euros le programme écologie en autorisations d'engagement et en crédit de paiement sur l'action « Infrastructures et mobilité vertes » et majore de 3,2 milliards d'euros le nouveau programme « Revenu de solidarité active » en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.